



FRAPNA Loire – Maison de la Nature, 11 rue René Cassin 42100 Saint-Étienne
Tristan Richard – tristan.richard@frapna.org – 04 77 49 57 35

FRANE – 23 Rue René Brut 63110 Beaumont
Florence Arnould – florencarnould.frane@orange.fr – 04 73 61 47 49

Lettre n°18 du Réseau eau : Décembre – Janvier – Février 2018

[Retrouvez Inf'eau sur internet](#)

A la une

Listes rouges régionales des amphibiens et des odonates actualisées

La DREAL ARA a mis en ligne les nouvelles listes rouges régionales des amphibiens et des odonates.

Il en ressort que **3 espèces d'amphibiens** sont considérées comme menacées d'extinction ("en danger d'extinction" et "vulnérables"), soit près d'1 espèce d'Amphibiens sur 5.

Parmi ces espèces, le sonneur à ventre jaune.

[Lire](#)

Parmi les 73 espèces de demoiselles et libellules évaluées, **11 ont été classées menacées d'extinction** : 1 espèce en danger critique, 3 espèces en danger, et 7 espèces vulnérables, soit 15 % de la population de demoiselles et libellules auvergnate. Parmi ces espèces, on doit citer la **Leucorrhine à gros thorax**, classée en danger critique, connue aujourd'hui uniquement sur une seule tourbière dans le Cantal, ou **l'Agriion orné**, classé en danger et présent sur quelques stations dans l'Allier, représentées par des écoulements prairiaux bien ensoleillés, habitats menacés par l'intensification des pratiques agricoles.

[Lire](#)

En Région

Démantèlement du barrage de Séchilienne en Isère

Commençons cette première diffusion annuelle par une initiative favorable à l'environnement qui mériterait d'être mise en valeur auprès du grand public, à savoir le démantèlement du barrage de Séchilienne dans le département de l'Isère. Cette action constitue une nouvelle étape dans la restauration de la Romanche et du bassin de l'Isère.

[Lire](#)



Les échos du bassin Loire-Bretagne

EN ROUTE VERS LE 11E PROGRAMME

Le 10e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne prend fin en 2018. Le 11e programme prendra sa suite à partir du 1er janvier 2019. Il définira les actions pour l'eau et la biodiversité éligibles aux aides de l'agence de l'eau pour la période 2019-2024 et les taux des redevances qui permettent de les financer.

[Lire](#)

Effacement de trois seuils en milieu péri-urbain

Clermont Auvergne Métropole (63) a proposé la visite d'un site ayant fait l'objet de l'**effacement de trois seuils en milieu périurbain le 10 novembre 2017**. Ces réalisations s'inscrivent dans le cadre d'un projet de renaturation de l'Artière sur les communes d'Aubière et de Beaumont.

[Lire](#)



Actualités

Deux nouveaux guides pédagogiques publiés par FNE Languedoc-Roussillon



Vient de sortir le numéro 7 du magazine du contrat de rivière Ondaine-Lizeron :

Lire

Chantier du nouveau barrage du Poutès

Compte-rendu de la visite de la première phase des travaux

Lire

Pesticides dans les cours d'eau, la situation s'aggrave

Communiqué de presse de FNE du 4 Décembre 2017

Lire

Diffusion d'une vidéo

présentant les enjeux principaux de la rivière Allier ainsi que les acteurs et les moyens mis en œuvre au travers du contrat val d'Allier alluvial

Lire

intitulée "le Lignon retrouvé" sur la renaturation du site de l'ancien plan d'eau de Fay:

Lire

Agenda

Les journées nationales du réseau Eau de "FNE" auront lieu les 28 et 29 mars 2018 à **Moulins**

Pour vous inscrire en ligne :

Lire

La mise en œuvre opérationnelle de la GEMAPI, le mardi 20 mars 2018 à Clermont-Ferrand (63).

Cette journée présentera les implications et les conséquences des lois MPTAM et NOTRe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Pour vous inscrire en ligne :

Lire

Un aménagement pour la continuité écologique sur les communes

Le préfet de la Loire a autorisé le 18 Janvier 2018 l'aménagement d'un ouvrage hydraulique pour la continuité écologique sur le cours d'eau l'Isable permettant la circulation de la truite fario et du chabot.

Lire

En France

La journée mondiale des zones humides, une occasion de rappeler l'importance de préserver cet écosystème fragile et très utile à l'homme en plein épisode d'inondation.

Alors que le 2 février marque la journée mondiale des zones humides, de nombreuses localités françaises sont victimes d'inondations. L'occasion de rappeler que la préservation des premières permet d'enrayer les secondes.

Parmi les différents rôles joués par les zones humides, celui lié à la prévention des inondations est essentiel. Un rôle qu'il est d'autant plus nécessaire de rappeler que la France connaît un épisode de crue majeure dans plusieurs bassins, dont celui de la Seine, après celui survenu en juin 2016. "En amont des villes et autour des berges, les mares, marais, tourbières, ripisylves, etc., agissent comme des zones tampons et des éponges en freinant et absorbant l'eau, réduisant les crues et les inondations", expliquent les partenaires de la journée mondiale des zones humides. Or, les zones humides ont peu à peu disparu, victime d'un artificialisation croissante des milieux naturels et des terres agricoles. "En France, 67% d'entre elles ont disparu entre 1960 et 1990", déplore l'association France Nature Environnement.

"Mais Notre-Dame-des-Landes et sa zone humide d'importance nationale le montrent : les choses sont en train d'évoluer, le respect de la nature entre dans les esprits et oriente les choix des décideurs dans le sens d'un avenir durable", affirme Marine Le Moal, coordinatrice du réseau Eau & milieux aquatiques de FNE. Les initiatives positives sont encouragées par les ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires qui ont lancé en juillet 2017 le deuxième Grand Prix "milieux humides et urbanisme", dont les résultats seront connus au printemps.

Lire

International

Reconnaissance historique du préjudice écologique en droit international

La cour internationale de justice a rendu le 2 février 2018 un arrêt inédit et historique en reconnaissant pour la première fois **le préjudice écologique en droit international**. Elle estime en particulier que les dommages causés à l'environnement ainsi que la dégradation ou la perte consécutive de la capacité de celui-ci de fournir des biens et services, sont susceptibles d'indemnisation en droit international. **Il s'agissait en l'occurrence de dommages causés par la République du Nicaragua à des forêts alluviales et des zones humides protégées au titre de la convention internationale RAMSAR sur le territoire du Costa Rica**. L'État du Costa Rica a été indemnisé pour la dégradation et la perte de biens et services environnementaux rendus par ces habitats naturels et pour la restauration de la zone humide endommagée.

Lire